



LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein
Numéro 102 – Juin 2017

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : Avril 2008

DÉPARTS DE LA COMMUNE

En cette fin de semestre, deux familles, bien connues des Messinois, viennent de déménager de notre commune.

Catherine et Bernard Ponce qui résidaient rue du Général Leclerc sont partis rejoindre les Charentes Maritimes d'où est originaire Catherine. Leur passage à Messein restera marqué par leur implication dans la vie communale : Catherine exerça un mandat de conseillère municipale de 1995 à 2001 en tant qu'adjointe aux affaires sociales ; Bernard, lui, fut un des membres fondateurs de l'APEM (association des pêcheurs des étangs de Messein) et exerça différentes responsabilités dans le bureau de cette association.

Marie-Josée et Gilbert Belgy, quant à eux qui demeuraient allée du Jardin des Joncs, se sont installés dans les Vosges, non loin de Plombières les Bains. Le père et la mère de Gilbert tinrent pendant de longues années la boucherie communale au 24 de la rue du Général Leclerc. Ils se sont également beaucoup impliqués dans la vie communale : Marie-Josée comme bénévole au sein des "Loisirs éducatifs" et de la bibliothèque communale et aussi conseillère municipale de 1989 à 1995.

Quant à Gilbert, natif de Messein, il a élaboré, en tant qu'ingénieur au CNRS le protocole qui a servi au traitement biologique du plan d'eau. Il a longtemps défendu les couleurs locales du club de football, l'ASM et a largement contribué à la mise aux normes et la restructuration complète du terrain de foot et des vestiaires actuels avec Jean Maugué. Conseiller municipal de 1995 à 2001, adjoint à l'environnement il a été à l'origine de la création du parcours de santé et de l'APEM etc...

Ces deux couples, défenseurs de l'environnement, n'ont jamais ménagé leur temps pour améliorer la vie des Messinois et en prenant d'importantes décisions au travers de leur engagement communal.

Je veux les en remercier vivement et sincèrement car j'ai été un témoin direct de leurs actions en tant qu' élu à leur côté et je connais bien le manque de reconnaissance pour ce travail souvent obscur et souvent critiqué.

Je leur souhaite une bonne adaptation dans leur nouvel environnement et leur précise qu'ils seront toujours les bienvenus à Messein.

D. Lagrange

Sommaire

EN DIRECT DE LA MAIRIE

Page 2

Agence postale
Service du cadastre
Milleries
Elagage des haies/clôtures
Cloches
Travaux contournement

Page 3

Fleurissement
Adoptez un bac à fleurs
Interdiction de brûlage

Page 4

Horaires de bricolage
Tranquillité vacances
Plan canicule 2017

Page 5

CCAS
Bien vieillir

ASSOCIATIONS

Broc'n'roll

Page 6

Messein en fête :
Fête de la musique



En direct de la Mairie...

AGENCE POSTALE

	matin	après-midi
Lundi		15h00-18h30
Mardi	8h30- 12h00	
Mercredi		15h00-18h30
Jeudi		17h00-18h30
Vendredi	agence fermée	
samedi	9h00 – 13h00	



L'agence postale de Messein sera fermée
du 14 août au 9 septembre 2017.

Pendant cette période, tous les courriers recommandés et colis pourront être retirés à la Poste de Neuves-Maisons.

SERVICE DU CADASTRE

Le service du cadastre entreprend une mise à jour des plans cadastraux entre le 12 juin et le 29 septembre 2017. Durant cette période deux personnes assermentées de la direction générale des finances publiques passeront dans notre commune munies d'une carte professionnelle afin de justifier de leur identité.

MILLERIES

Les prochaines portes ouvertes auront lieu le 8 et 9 juillet de 10 h à 17 h pour les "villas senior" et pour les terrains "côté Prairie".

ÉLAGAGE DES HAIES PRIVÉES

Élaguer les haies qui dépassent sur le domaine public

Il s'avère que des propriétaires oublient que ce sont eux qui doivent entretenir leurs clôtures végétales qui dépassent sur les trottoirs, les chemins, voire la voie publique.

Alors, à vos taille-haies et sécateurs ...



CLOCHES

Dernièrement, la société qui entretient les cloches de l'église a ajouté quelques nouvelles sonneries.

N'hésitez pas à communiquer vos remarques au secrétariat !

TRAVAUX SUR LE CONTOURNEMENT

Le 13 juin, le Conseil Départemental a procédé, par l'intermédiaire de la société Colas, à la rénovation de la bande de roulement sur la dernière partie du contournement de la commune. Après le rabotage des enrobés une fine couche de macadam assure l'étanchéité de la chaussée. Les travaux de peinture suivront Ce nouveau procédé ne donne son aspect définitif qu'au bout d'un mois environ.

FLEURISSEMENT

Samedi dernier, à l'appel de la municipalité, une bonne vingtaine d'habitants s'est retrouvée aux anciennes écoles pour fleurir notre commune.

Préparées par Aurore Perrard, conseillère municipale en charge du fleurissement, les fleurs ont été plantées par les bénévoles dans les parterres, les bacs à fleurs, les jardinières et les suspensions de la commune.

En lien avec le comité départemental qui conseille les communes, plusieurs modifications ont été ou seront adoptées bientôt :

- Préférer le fleurissement à même le sol plutôt que dans des jardinières ou des bacs quand cela est possible,
- Remplacer les bacs à fleurs par des roches dans les endroits peu passants ou déjà végétalisés (parking de la rue des Étangs par exemple),
- Concentrer le fleurissement par endroits plutôt que de vouloir le répartir sur l'ensemble de la commune,
- ...



Tous ces changements ne se feront pas en une année, mais progressivement.

Le maire a remercié vivement ces bénévoles en fin de matinée en leur proposant une petite collation et de se joindre aux plongeurs bénévoles qui avaient nettoyé les rives du Lac le même matin autour d'un barbecue convivial.

ADOPTER UN BAC À FLEURS

Si vous avez la chance d'avoir un bac à fleur proche de chez vous, vous pouvez l'adopter en l'arrosant fréquemment pour qu'il soit le plus beau possible.

Les 2 arrosages hebdomadaires réalisés par les employés communaux ne suffisent pas toujours.

Un simple coup de fil au secrétariat permettra d'identifier les bacs qui seront choyés par les habitants.

Merci d'avance.

RAPPEL : ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le maire de la commune de Messein,

Vu les articles L. 131 et suivants du code des communes relatifs aux pouvoirs de police conférés aux maires,

Vu le Règlement Départemental Sanitaire et notamment l'article 84 qui stipule "que le brûlage de tout déchet est interdit",

ARRÊTÉ

Art. 1 - Le brûlage de tout déchet est interdit sur le territoire communal.

Art. 2 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements CCMM en vigueur.

Art. 3 - Le Préfet de Meurthe-et-Moselle et la Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Messein le 30 janvier 2009

HORAIRES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE



Rappel des horaires d'utilisation des appareils de bricolage et de jardinage :

Jours ouvrables : 8h00 - 20h00

Samedi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre des missions de protection des personnes et des biens, vise spécialement la lutte contre les cambriolages, constatés en plus grand nombre au cours de la période estivale.

Dès maintenant, vous pouvez informer la gendarmerie de votre période d'absence "Soyons attentifs à notre environnement, à certains comportements suspects, afin d'éviter des actes délictueux. [...] Soyons aussi attentifs aux personnes isolées, fragilisées par la vie et pour qui, un conseil, un geste, une attention à leur vie quotidienne sont un réconfort. Sachons ainsi faire preuve de Solidarité et de Civisme".



ATTENTION : Dorénavant **vous devez aller à la gendarmerie nationale de Neuves-Maisons - 58 rue du capitaine Caillon**. Les bureaux sont ouverts tous les jours de 8h00 à 19h00.



CCAS

PLAN CANICULE 2017

En cas de canicule, agissons :

- Je bois beaucoup d'eau,
- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses,
- Je ne reste pas en plein soleil,
- Je maintiens ma maison à l'abri du soleil,
- Je donne et prends des nouvelles de mon entourage,
- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes,
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- Je mange normalement,
- Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation,
- Je consulte la carte de vigilance sur www.sante.gouv.fr/canicule

En cas de fortes chaleurs, le CCAS vous contact afin de vérifier que tout va bien et fait le point sur vos besoins en accompagnement ou en soutien. C'est une sécurité importante !

Pour bénéficier de ce service, inscrivez-vous dès à présent auprès du CCAS à la mairie : 03.83.47.22.21.



Aide au 1^{er}, au 2^{ème} ou au 3^{ème} départ (et plus) en vacances

Comme les années passées, le CCAS a signé une convention avec *Jeunesse au Plein Air* afin de participer financièrement aux frais occasionnés pour un premier ou au deuxième ou au troisième départ (et plus) en vacances.

Une participation pourra être octroyée pour le départ en centre de vacances de 13 enfants de 4 à 17 ans pendant l'été 2017 (5 x 80 € pour premier départ et 5 x 80 € pour un 2^{ème} départ, 3 x 60 € pour un 3^{ème} départ et plus).

Pour tout renseignement, veuillez prendre rendez-vous en mairie avec Madame Gerbelli.

Bien vieillir

Quelle est la différence entre vieillir et bien vieillir ? Toutes les réponses et conseils à vos questions réunis sur le site www.pourbienvieillir.fr par des témoignages de seniors, mots de scientifiques, vidéos, quiz, carte interactive pour participer à des ateliers de prévention des caisses de retraite.



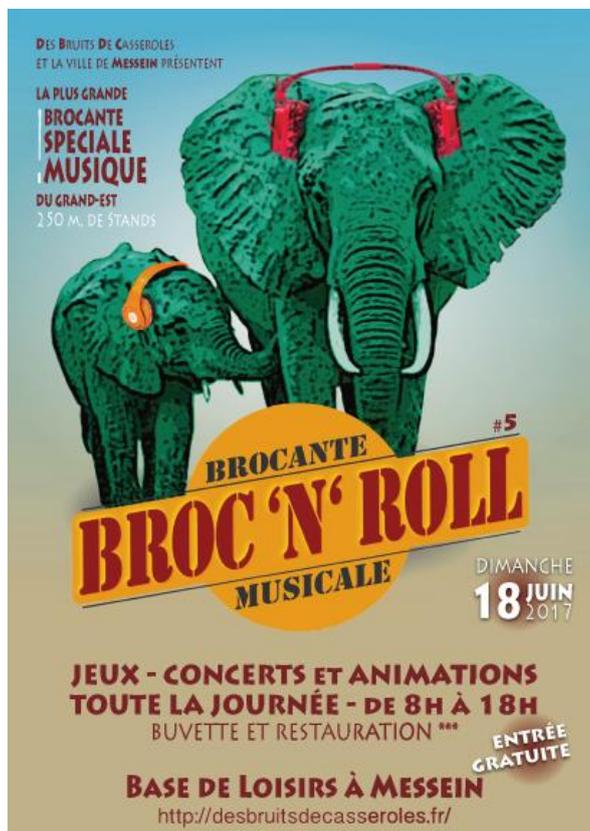
ASSOCIATIONS

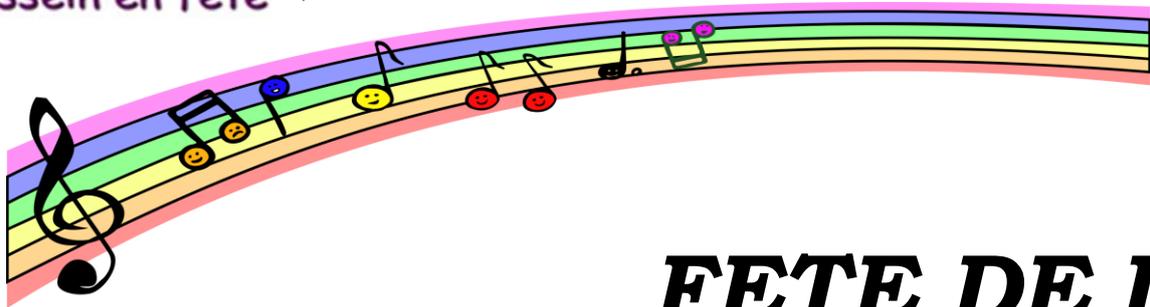
BROC'N'ROLL à Messein

Dimanche 18 juin 2017

Plan d'eau – Salle de l'Acquêt d'eau

Organisée par DBDC (Des Bruits De Casseroles) et la commune de Messein





FETE DE LA MUSIQUE

Concert Gratuit

***avec la participation de
deux chorales***

*Le Kiosque aux Chansons
de Pont-St-Vincent
et*

*Les Electrons Libres
de Neuves-Maisons*



***23 juin 2017
à 19 heures
église de Messein***

Venez Nombreux !

Un pot de l'amitié non alcoolisé sera servi à la sortie place de l'église.